

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 040-214000754-20240327-DEL2024FG270305-DE



Note de synthèse

Compte administratif

CASTETS

Scénario Initial

25/03/24



SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière



L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.



1. Section de fonctionnement

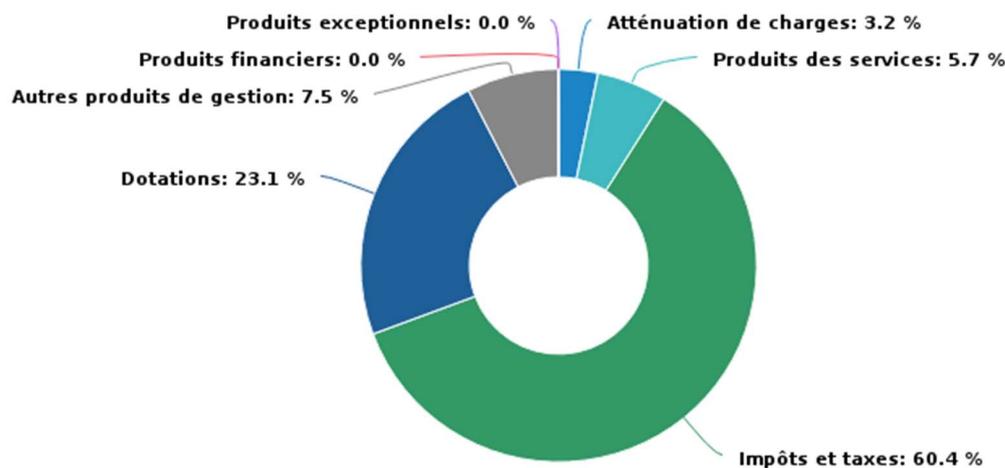
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 870 729 €, elles étaient de 4 671 980 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	2 728 179 €	2 853 858 €	2 939 849 €	3,01 %
Dotations, Subventions ou participations	1 050 478 €	1 149 972 €	1 126 301 €	-2,06 %
Recettes d'exploitation	607 512 €	617 150 €	643 793 €	4,32 %
Autres recettes	182 136 €	50 998 €	160 783 €	60,6 %
Total Recettes de fonctionnement	4 568 307 €	4 671 980 €	4 870 729 €	4,25 %



1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

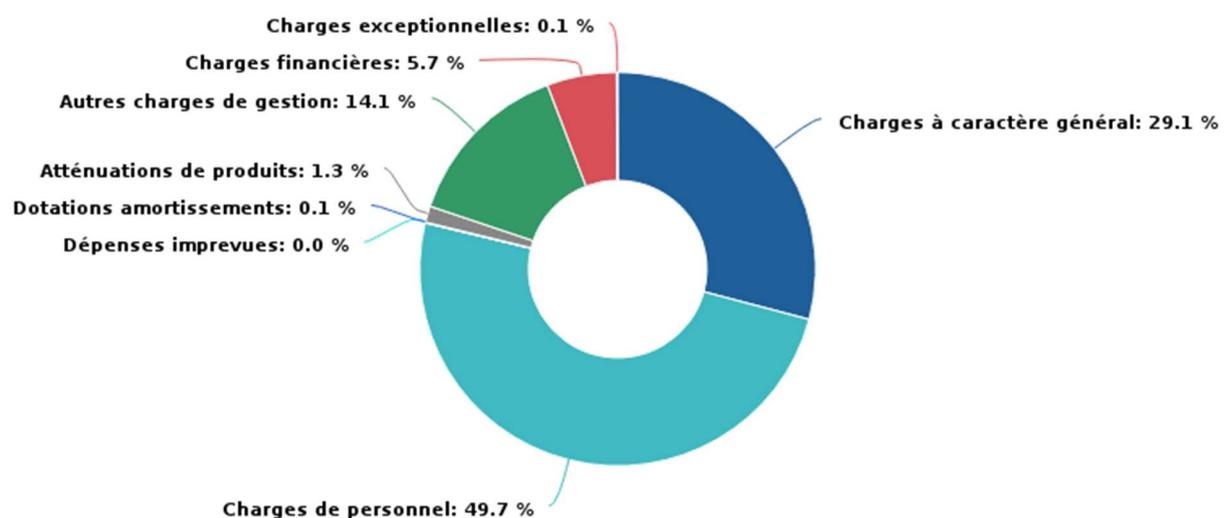
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 501 169 €, elles étaient de 3 273 578 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	1 193 976 €	1 316 942 €	1 512 041 €	14,81 %
Charges de personnel	1 624 524 €	1 651 477 €	1 738 607 €	5,28 %
Atténuation de produits	190 448 €	173 620 €	46 742 €	-73,08 %
Charges financières	133 494 €	125 078 €	199 158 €	59,23 %
Autres dépenses	5 164 €	6 458 €	4 618 €	-28,49 %
Total Dépenses de fonctionnement	3 147 607 €	3 273 578 €	3 501 169 €	6,95 %



2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

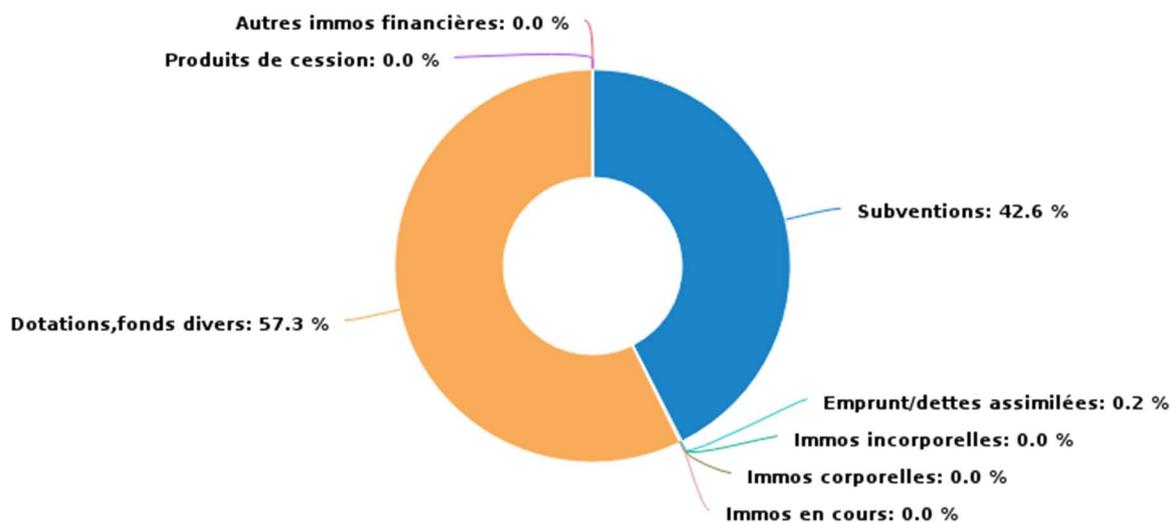
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 470 981 €, elles étaient de 502 043 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Subvention d'investissement	298 674 €	190 559 €	625 938 €	228,47 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	2 787 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	975 010 €	311 483 €	842 714 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	0 €	0 €	528 101 €	0 %
Autres recettes d'investissement	10 977 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	1 284 661 €	502 043 €	1 471 439 €	193 %



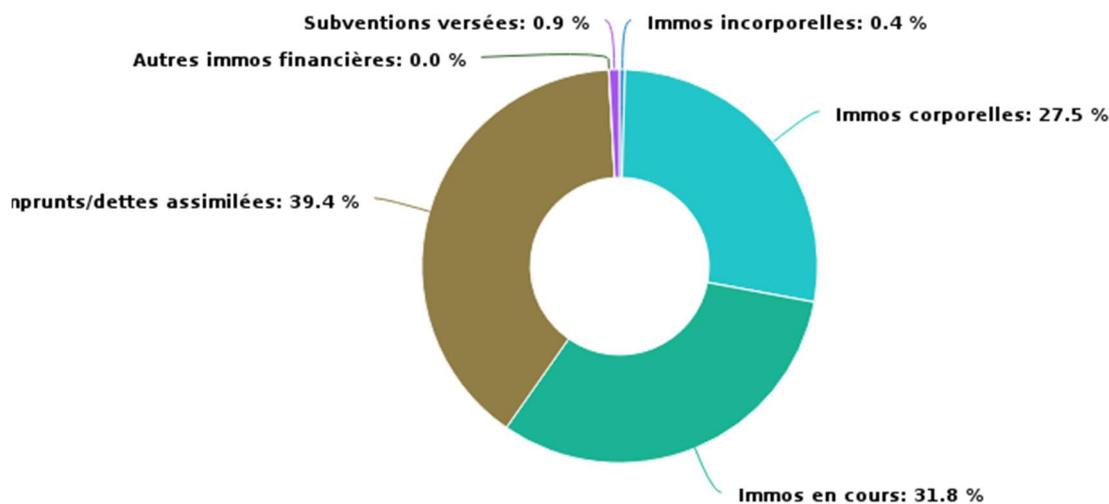
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 195 342 €, elles étaient de 2 347 300 € en 2022.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	31 533 €	23 622 €	13 123 €	-44,45 %
Immobilisations corporelles	596 089 €	993 582 €	835 819 €	-15,88 %
Immobilisations en cours	0 €	644 712 €	965 334 €	49,73 %
Emprunts et dettes assimilées	604 224 €	616 043 €	1 198 794 €	94,6 %
Autres dépenses d'investissement	200 730 €	69 339 €	182 268 €	0 %
Total dépenses d'investissement	1 432 578 €	2 347 300 €	3 195 342 €	36,13 %



3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 546 955 €	4 919 738 €	1 372 783 €
Section d'investissement	3 244 351 €	1 517 226 €	-1 727 125 €
Total	6 791 306 €	6 436 964 €	-354 342 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	4 346 213 €	-
Section d'investissement	1 036 181 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 546 955 €	9 265 951 €	5 718 996 €
Section d'investissement	4 280 532 €	1 517 226 €	-2 763 307.71€

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 546 955 €	9 265 951 €	5 718 996 €
Section d'investissement	4 280 532 €	1 517 226 €	-2 763 307.71 €
Total	7 827 487 €	10 782 719 €	2 955 689 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 040-214000754-20240327-DEL2024FG270305-DE



Note de synthèse

Compte administratif

CASTETS

Scénario Initial

25/03/24



SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière



L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.



1. Section de fonctionnement

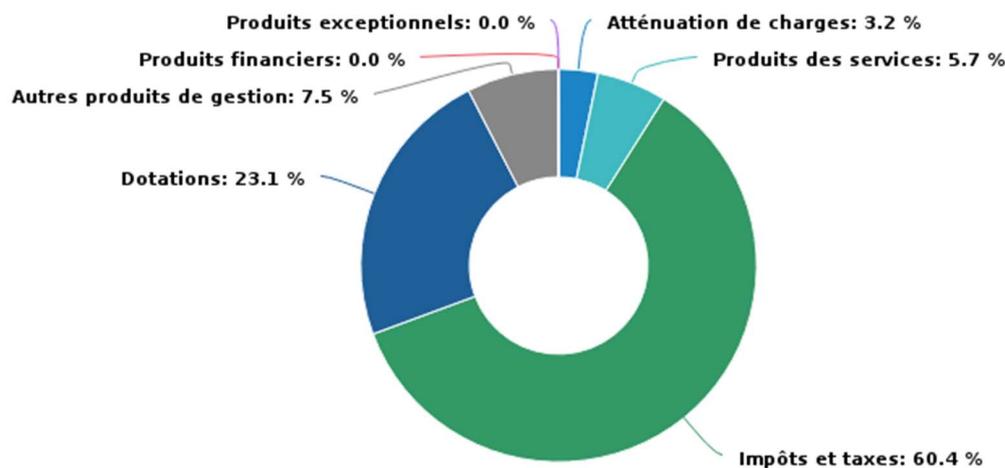
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 870 729 €, elles étaient de 4 671 980 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	2 728 179 €	2 853 858 €	2 939 849 €	3,01 %
Dotations, Subventions ou participations	1 050 478 €	1 149 972 €	1 126 301 €	-2,06 %
Recettes d'exploitation	607 512 €	617 150 €	643 793 €	4,32 %
Autres recettes	182 136 €	50 998 €	160 783 €	60,6 %
Total Recettes de fonctionnement	4 568 307 €	4 671 980 €	4 870 729 €	4,25 %



1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

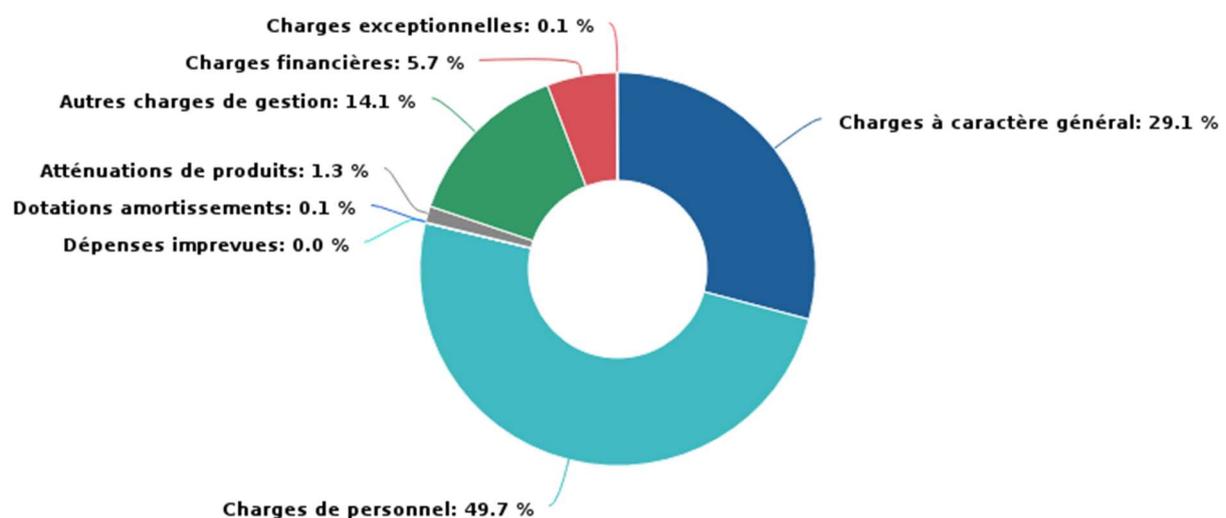
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 501 169 €, elles étaient de 3 273 578 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	1 193 976 €	1 316 942 €	1 512 041 €	14,81 %
Charges de personnel	1 624 524 €	1 651 477 €	1 738 607 €	5,28 %
Atténuation de produits	190 448 €	173 620 €	46 742 €	-73,08 %
Charges financières	133 494 €	125 078 €	199 158 €	59,23 %
Autres dépenses	5 164 €	6 458 €	4 618 €	-28,49 %
Total Dépenses de fonctionnement	3 147 607 €	3 273 578 €	3 501 169 €	6,95 %



2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

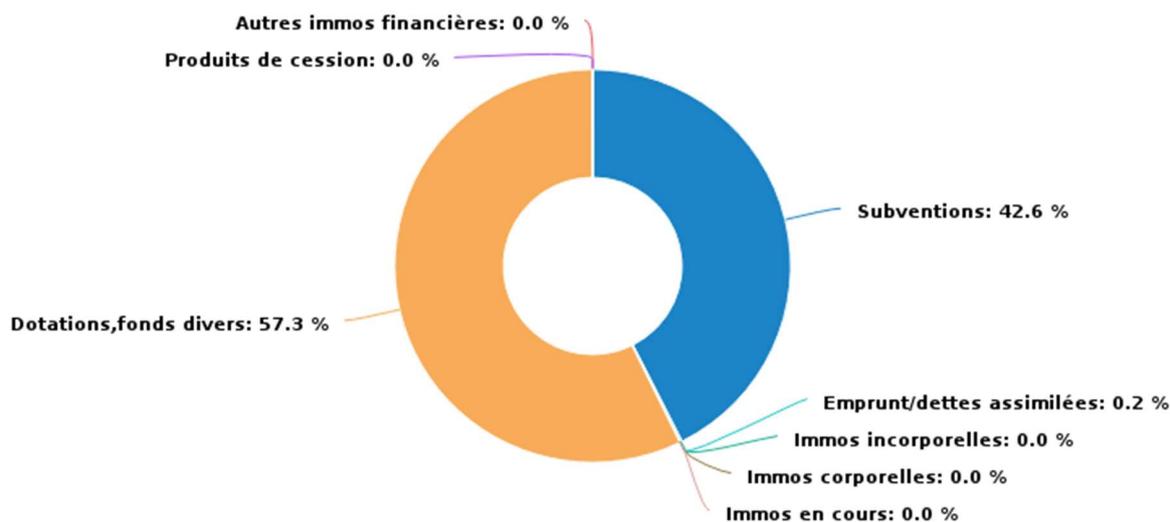
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 470 981 €, elles étaient de 502 043 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Subvention d'investissement	298 674 €	190 559 €	625 938 €	228,47 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	2 787 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	975 010 €	311 483 €	842 714 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	0 €	0 €	528 101 €	0 %
Autres recettes d'investissement	10 977 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	1 284 661 €	502 043 €	1 471 439 €	193 %



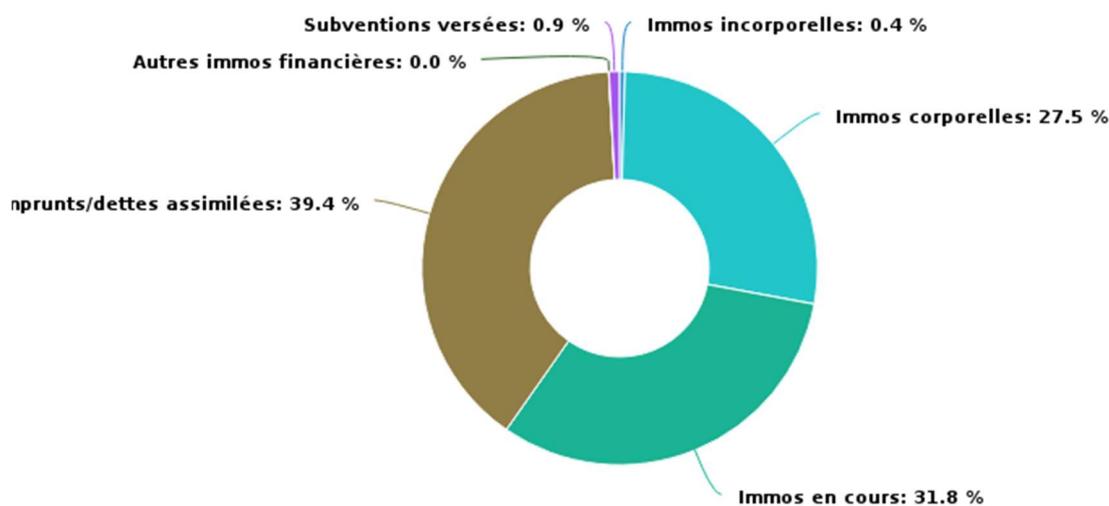
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 195 342 €, elles étaient de 2 347 300 € en 2022.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	31 533 €	23 622 €	13 123 €	-44,45 %
Immobilisations corporelles	596 089 €	993 582 €	835 819 €	-15,88 %
Immobilisations en cours	0 €	644 712 €	965 334 €	49,73 %
Emprunts et dettes assimilées	604 224 €	616 043 €	1 198 794 €	94,6 %
Autres dépenses d'investissement	200 730 €	69 339 €	182 268 €	0 %
Total dépenses d'investissement	1 432 578 €	2 347 300 €	3 195 342 €	36,13 %



3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 546 955 €	4 919 738 €	1 372 783 €
Section d'investissement	3 244 351 €	1 517 226 €	-1 727 125 €
Total	6 791 306 €	6 436 964 €	-354 342 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	4 346 213 €	-
Section d'investissement	1 036 181 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 546 955 €	9 265 951 €	5 718 996 €
Section d'investissement	4 280 532 €	1 517 226 €	-2 763 307.71€

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 546 955 €	9 265 951 €	5 718 996 €
Section d'investissement	4 280 532 €	1 517 226 €	-2 763 307.71 €
Total	7 827 487 €	10 782 719 €	2 955 689 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID : 040-214000754-20240327-DEL2024FG270305-DE



Note de synthèse

Compte administratif

CASTETS

Scénario Initial

25/03/24



SOMMAIRE

1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

3. Résultats de l'exercice

4. Ratios d'analyse financière



L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Il sera présenté, par le biais de ce document, les résultats de l'exercice 2023 ainsi que ceux des années précédentes afin de voir l'évolution de la santé financière de la commune.



1. Section de fonctionnement

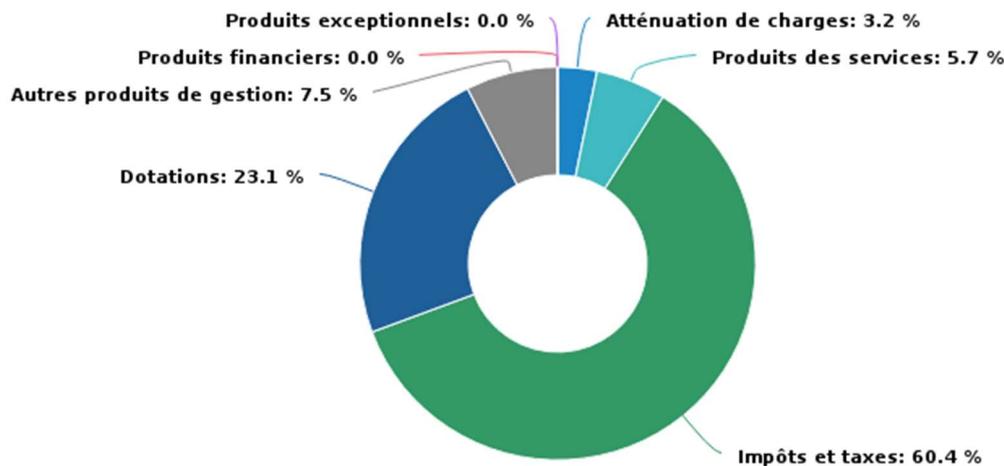
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la collectivité. Au niveau des recettes, on retrouve principalement :

- Les recettes liées à la fiscalité ;
- Les dotations ;
- Les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 4 870 729 €, elles étaient de 4 671 980 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	2 728 179 €	2 853 858 €	2 939 849 €	3,01 %
Dotations, Subventions ou participations	1 050 478 €	1 149 972 €	1 126 301 €	-2,06 %
Recettes d'exploitation	607 512 €	617 150 €	643 793 €	4,32 %
Autres recettes	182 136 €	50 998 €	160 783 €	60,6 %
Total Recettes de fonctionnement	4 568 307 €	4 671 980 €	4 870 729 €	4,25 %



1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

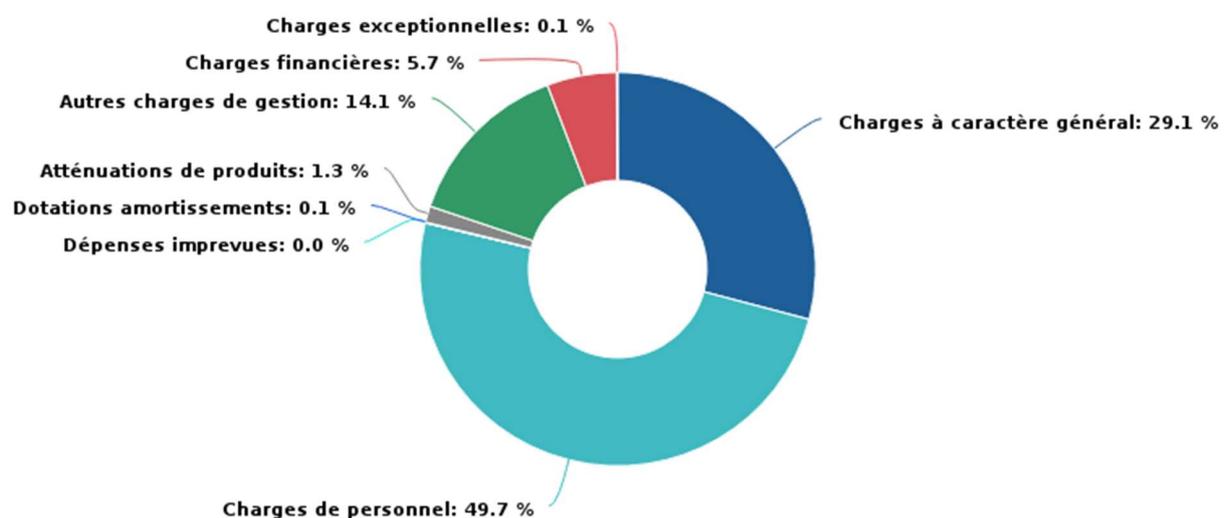
Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la collectivité, on y retrouve principalement :

- Les dépenses de personnel ;
- Les charges à caractère général ;
- Les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 501 169 €, elles étaient de 3 273 578 € en 2022.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Charges de gestion	1 193 976 €	1 316 942 €	1 512 041 €	14,81 %
Charges de personnel	1 624 524 €	1 651 477 €	1 738 607 €	5,28 %
Atténuation de produits	190 448 €	173 620 €	46 742 €	-73,08 %
Charges financières	133 494 €	125 078 €	199 158 €	59,23 %
Autres dépenses	5 164 €	6 458 €	4 618 €	-28,49 %
Total Dépenses de fonctionnement	3 147 607 €	3 273 578 €	3 501 169 €	6,95 %



2. Section d'investissement

A l'inverse de la section de fonctionnement qui implique des recettes et dépenses récurrentes, la section d'investissement comprend des recettes et dépenses définies dans le temps en fonction des différents projets de la collectivité.

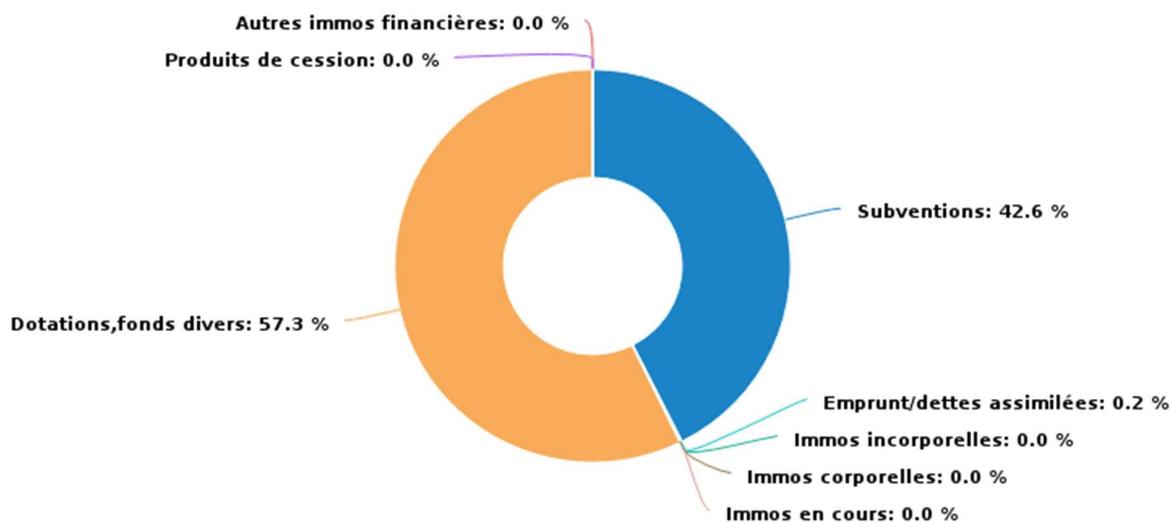
2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement :

- Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...)
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement ;
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement) ;
- Les emprunts.

Pour l'exercice 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 470 981 €, elles étaient de 502 043 € en 2022. Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Subvention d'investissement	298 674 €	190 559 €	625 938 €	228,47 %
Emprunt et dettes assimilées	0 €	0 €	2 787 €	- %
Dotations, fonds divers et réserves	975 010 €	311 483 €	842 714 €	0 %
<i>Dont 1068</i>	0 €	0 €	528 101 €	0 %
Autres recettes d'investissement	10 977 €	0 €	0 €	0 %
Total recettes d'investissement	1 284 661 €	502 043 €	1 471 439 €	193 %



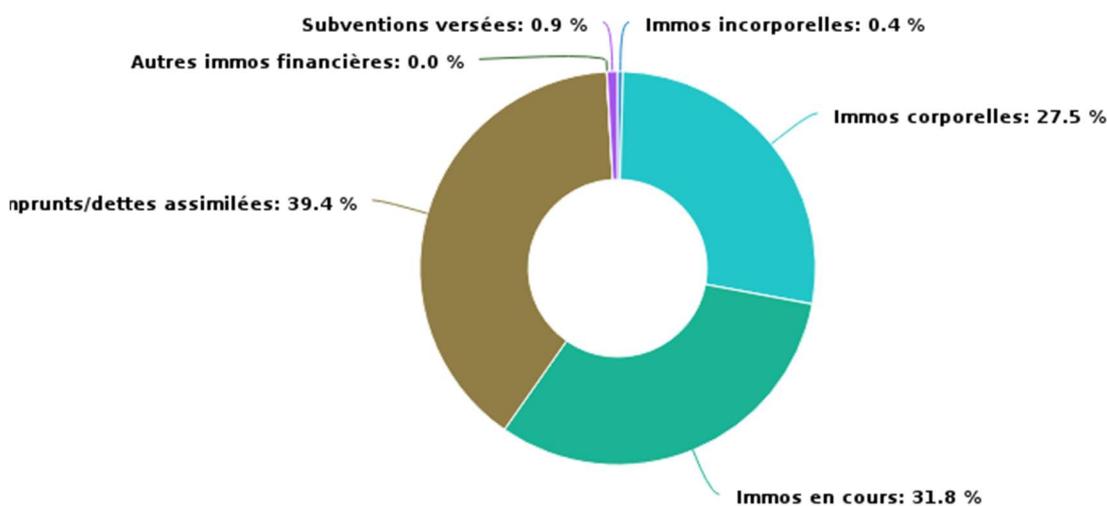
2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement :

- Les immobilisations corporelles ;
- Les immobilisations en cours ;
- Le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à un montant total de 3 195 342 €, elles étaient de 2 347 300 € en 2022.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2021	2022	2023	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	31 533 €	23 622 €	13 123 €	-44,45 %
Immobilisations corporelles	596 089 €	993 582 €	835 819 €	-15,88 %
Immobilisations en cours	0 €	644 712 €	965 334 €	49,73 %
Emprunts et dettes assimilées	604 224 €	616 043 €	1 198 794 €	94,6 %
Autres dépenses d'investissement	200 730 €	69 339 €	182 268 €	0 %
Total dépenses d'investissement	1 432 578 €	2 347 300 €	3 195 342 €	36,13 %



3. Résultats de l'exercice

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 546 955 €	4 919 738 €	1 372 783 €
Section d'investissement	3 244 351 €	1 517 226 €	-1 727 125 €
Total	6 791 306 €	6 436 964 €	-354 342 €

Reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	4 346 213 €	-
Section d'investissement	1 036 181 €	0 €	-

Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 546 955 €	9 265 951 €	5 718 996 €
Section d'investissement	4 280 532 €	1 517 226 €	-2 763 307.71€

Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0 €	0 €	-
Section d'investissement	0 €	0 €	-

Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	3 546 955 €	9 265 951 €	5 718 996 €
Section d'investissement	4 280 532 €	1 517 226 €	-2 763 307.71 €
Total	7 827 487 €	10 782 719 €	2 955 689 €